

Extrait de l'arrêté du 9 mars 2020 modifiant des dispositions réglementaires du code du sport (partie arrêté)

« FOOTBALL » y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-football, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Encadrement du football à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-football, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Enseignement du football.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS spécialité " activités sports collectifs " mention " football ", délivré jusqu'au 31 décembre 2022.	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive en sports collectifs. Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en football.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " football ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Titres à finalité professionnelle délivrés par la fédération française de football			
Moniteur de football, délivré jusqu'au 7 juin 2021.	4	Conduite de cycles d'apprentissage et entraînement de la pratique du football.	
Entraîneur de football, délivré jusqu'au 7 juin 2021.	5	Entraînement en football.	
Entraîneur formateur de football, délivré jusqu'au 7 juin 2021.	6	Encadrement et entraînement en football dans une structure de préformation ou	

		de formation.	
Entraîneur professionnel de football, délivré jusqu'au 7 juin 2021.	6	Encadrement et entraînement en football, dans un club professionnel.	